



Circulaire administrative

Date : Le 22 novembre 2006

Destinataires : Administrateurs des régimes, experts-conseils et intervenants intéressés des régimes de retraite fédéraux agréés en vertu de la Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension

Expéditeur : Jeff Bee
Directeur, Division de l'information réglementaire

Objet : Dépôt électronique de la Déclaration annuelle de renseignements (BSIF 49) et des États financiers certifiés (BSIF 60)

Nous désirons vous rappeler que la version 2006-2007 de la déclaration BSIF 49 et des états BSIF 60 doit être produite sur support électronique, et vous informer que les spécifications de dépôt électronique de ces documents ont été mises à jour. Veuillez consulter le site Web du BSIF à l'adresse <http://www.osfi-bsif.gc.ca/>, à la rubrique Régimes de retraite/Guides et formulaires de déclaration/Déclaration sur disquette.

Les administrateurs de régimes de retraite et autres intéressés qui souhaitent mettre au point leur propre logiciel de production sur disquette/cédérom doivent savoir que le processus d'approbation des versions maisons de ce logiciel a été modifié. Ainsi, le BSIF ne consacre plus de ressources à l'évaluation et à l'approbation de ces logiciels, mais il s'assure que les fichiers de données sont conformes aux règles diffusées dans les Spécifications. Le dépôt sur disquette des formulaires BSIF 49 et BSIF 60 devront être mis à l'essai par le BSIF avant que le dépôt électronique ne soit accepté à titre de relevé déposé. Les fichiers non conformes seront retournés pour fins de correction.

Les administrateurs qui ne veulent pas mettre au point leur propre logiciel peuvent acheter le logiciel *Pension Pro** à l'adresse <https://www.pwcpro.com/pwcpro.nsf/>. Vous pouvez aussi communiquer avec Catherine MacLellan au 1-877-208-7100 ou par courriel à catherine.maclellan@shaw.ca ou avec Aman Gill au 1-866-867-5126 ou aman.s.gill@ca.pwc.com.

* Même si le BSIF a mis à l'essai et approuvé *Pension Pro* pour les déclarations déposées au BSIF, il ne faut pas considérer que cette approbation et toute acceptation de l'utilisation du logiciel créé par PricewaterhouseCoopers comme une approbation ou acceptation de l'ensemble de PricewaterhouseCoopers ou de l'une ou l'autre des entités qui lui sont apparentées.